## Article 1 : Objet de la compétition

La Coupe oppose des équipes inscrites aux interclubs départementaux 31. C'est une compétition en plusieurs journées à élimination directe, qui permet aux équipes des différentes divisions de s'affronter, jusqu'à la finale.

## Article 2 : inscription des clubs

Chaque club inscrit une ou plusieurs équipes auprès de la commission compétition avant la date limite d’inscription. Les droits d’inscription s’élèvent à 20,00 Euros par équipe et doivent être versés lors de l’inscription ; sans versement, aucune inscription ne sera prise en compte.

## Article 3 : Organisation de la Coupe departementale

La coupe est subdivisée en 2 groupes. Un groupe pour les équipes présentes dans les divisions D5/D4/D3 et un groupe pour les D2/D1.

Les équipes du 1er groupe arrivant en demi finale pourront participer sur la coupe du 2e groupe.

Un classement sera établi pour chaque groupe.

Les vainqueurs de chaque match sont qualifiés pour la journée suivante, et ainsi de suite jusqu'àux finales, qui se déroulent en match aller-retour.

## Article 4 : Elaboration des tableaux

La place de chaque équipe est déterminée par tirage au sort par la commission compétition du CODEP31. La commission peut apporter des modifications pour éviter que des équipes d'un même club ou d'une même poule en interclub se rencontrent trop rapidement.

Par tirage au sort, certaines équipes peuvent être exemptées de certains tours dans l'intérêt de la compétition.

## Article 5 : nature des rencontres

Les rencontres se disputent sur huit matchs, selon le schéma suivant :

2 SH – Simple Homme
2 SD – Simple Dame
1 DH – Double Hommes
1 DD – Double Dames
2 Mx – Double Mixte

Les matchs se déroulent au meilleur des 3 sets en 21 points suivant le système de comptage FFBad en vigueur.

## Article 6 : nombre de joueurs et composition des équipes

Ce sont les mêmes équipes que celles qui participent aux interclubs départementaux. Il n'est pas possible de faire jouer des personnes ayant participé à un match d'une autre équipe départementale. Les autres exclusions s'appliquant aux équipes des interclubs sont également valables :

- tout joueur titulaire de Division Nationale ou Régionale ne pourra être aligné pour la Coupe

tout joueur non titulaire de Division Nationale/Régionale mais ayant disputé trois rencontres en Nationale et/ou toutes divisions confondues ne peut plus être aligné pour la Coupe Départementale

A l'inverse, il est possible de faire jouer des joueurs n'ayant pas encore participé aux interclubs départementaux. Ceux-ci seront considérés comme ayant joué dans cette équipe également pour les interclubs départementaux.

Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 hommes et 2 femmes. Le nombre de joueurs et joueuses d’une équipe n’est pas limité.

## Article 7 : calendrier et choix de l'equipe qui reçoit

La commission compétition établit un calendrier prévisionnel des rencontres en fixant les semaines auxquelles les rencontres doivent avoir lieu. Ces périodes doivent être respectées, sauf cas de force majeure (principalement indisponibilité d'un gymnase). Contactez en premier lieu la commission compétition si vous désirez décaler une rencontre. (il est possible de jouer une rencontre en avance lorsque les équipes sont d'accord).

La commission compétition détermine l'équipe qui reçoit, journée par journée par tirage au sort. Il peut être possible également de choisir sans tirage au sort lorsqu'une des deux équipes vient de recevoir ou de se déplacer deux fois consécutivement.

Les deux équipes peuvent se mettre d'accord pour modifier le lieu du match.

L'équipe qui reçoit doit proposer une date (un soir en semaine) dans la période prévue au calendrier.

La commission tournoi peut être saisie pour trancher si la proposition est correcte.

 Si cette proposition est valable mais que le match n'a pas lieu, c'est l'équipe visiteuse qui sera considérée comme WO.

Si aucune proposition valable ne peut être proposée par l'équipe qui reçoit, c'est elle qui sera WO.

## Article 8 : composition des équipes lors des rencontres

Lors de la composition de son équipe, le capitaine doit obligatoirement inscrire en premier simple le joueur ayant le meilleur classement des deux joueurs disputant les simples. Ex : SH1 joueur D1 / SH2 joueur NC. Le classement pris en compte est celui en vigueur au moment du match (attention aux changements de classements en février).

Dans le cas où les deux joueurs seraient de classement égal, le capitaine choisira l’ordre de ses joueurs. (seul le classement est pris en compte, et non la moyenne de montée)

Seuls sont autorisés à figurer dans les équipes d’un club les licenciés dudit club (sauf cas exceptionnel de restructuration), autorisés à la compétition à la date de la rencontre et appartenant aux catégories suivantes :

- Senior et Vétéran;

- Minime, Cadets et Juniors;

Le capitaine de l'équipe doit vérifier que les joueurs sont à jour lors de la rencontre, et il n'y aura pas, sauf cas exceptionnel, de régularisation possible. Une équipe faisant figurer un joueur non licencié ou non autorisé sera considérée comme WO sur le ou les matchs concernés.

Avant le début de la rencontre, chaque capitaine doit remettre au responsable de la rencontre la feuille de rencontre avec la composition complète de son équipe mentionnée par écrit.

En aucun cas un joueur ou une joueuse ne peut disputer 2 simples lors d’une même rencontre. Un joueur ou une joueuse peut donc disputer au plus trois matchs d’une rencontre : un simple, le double et le double mixte.

Des joueurs remplaçants peuvent être inscrits sur la feuille de match et pourront être appelés à jouer dans le cas d’une blessure au cours de la rencontre.

## Article 9 : responsable de la rencontre

Les rencontres se disputent sous la responsabilité d’un licencié du club visité. Il est désigné par le Président du club visité, et peut faire partie de l’équipe disputant la rencontre . Si rien d'autre n'est précisé, s'il est présent, ce sera la capitaine de l'équipe qui reçoit.

## Article 10 : rôle du responsable de la rencontre

Le Responsable de la rencontre est dépositaire des compositions des équipes présentées par les capitaines (cf. Art 8), ces compositions sont consignées par le Responsable sur la feuille officielle de la rencontre. Il doit contrôler les licences avant le début de la rencontre.

Il peut faire jouer simultanément les matchs sur les terrains réservés à la rencontre et décide de l’ordre des matchs en accord avec les capitaines des deux équipes.

Il remplit la feuille de matchs de la rencontre en consignant les résultats des matchs et de la rencontre. Il règle les litiges éventuels concernant les volants (cf. Art 11) et l’arbitrage (cf. Art 12). Il porte sur la feuille de matchs, dans le cadre prévu à cet effet, les réclamations (cf. Art 16) éventuelles déposées par une équipe.

Enfin, il est chargé de saisir les résultats sur badnet dans les 3 jours suivant la rencontre (cf . Art 17).

## Article 11 : volants

Les deux équipes doivent participer de manière égale aux volants. Les rencontres se jouent avec des volants homologués par la FFBa.

- Si la rencontre n’oppose que des joueurs classés, le volant plumes est obligatoire.

- Si un joueur classé rencontre un joueur non classé, le volant plumes est prioritaire.

Toutefois, les joueurs concernés pourront se mettre en accord avant le début du match pour choisir de jouer avec un volant en plastique.

- Si deux joueurs non classés se rencontrent, le volant en plastique est prioritaire.

Toutefois, les joueurs concernés pourront se mettre en accord avant le début du match pour choisir de jouer avec un volant en plumes.

## Article 12 : arbitrage

Les matches se dérouleront sans arbitre (auto-arbitrage). Cependant, en cas de litige, et sur demande de l’un des joueurs auprès du Responsable de la rencontre, le club visité doit tenir à sa disposition une personne apte à arbitrer pour le match concerné.

## Article 13 : blessure

En cas de blessure durant un match, le joueur ne peut être remplacé pour ce match. Ce dernier perd son match sur abandon et son équipe marque 0 point.

Toutefois, il peut être remplacé pour les matchs suivants de la rencontre soit par un joueur remplaçant mentionné sur la feuille de matchs soit par un autre joueur de la rencontre n’ayant pas encore disputé trois matchs.

Le score d’un match perdu sur blessure prend en compte les points obtenus par le joueur blessé au moment de son abandon. Son vainqueur se voit ensuite créditer des points normalement requis pour le gain du ou des sets restants.

## Article 14 : scores et résultats des matchs

* Pour chaque match joué dans la rencontre, les équipes se voient créditer de **Points de match** comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Points de match** |  |  |
| **Match** | **Gagné** | **Perdu** |
| SH 1 | +1 | 0 |
| SH 2 | +1 | 0 |
| SD 1 | +1 | 0 |
| SD 2 | +1 | 0 |
| DH | +1 | 0 |
| DD | +1 | 0 |
| Mx 1 | +1 | 0 |
| Mx 2 | +1 | 0 |

Pour qu’une rencontre soit validée, chaque équipe doit présenter au moins une joueuse ou un joueur qualifié (donc 1 match au moins doit être disputé). Dans le cas contraire, la rencontre complète est perdue par W.O. par l’équipe ne présentant aucune joueuse ou aucun joueur.

* Pour chaque match gagnés par WO (c'est à dire matchs n'ayant pas pu être validé ou n'ayant pas pu se dérouler du fait de l'absence de suffisamment de joueurs autorisés dans l'une des deux équipes pour jouer ce match) :
* Le score d’un match W.O ou non joué est de 21/0 21/0.
* Le match rapporte +1 pour l'équipe vainqueur, et -1 (au lieu de 0) pour l'équipe WO
* En cas de double WO, le match rapporte -1 à chaque équipe.

## Article 15 : scores et résultats des rencontres

Le **score d’une rencontre** est l’addition des points obtenus pour les 8 matchs (cf. Art 14).

Exemple : Le club visité remporte la rencontre 4 à 3.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Match** | **Visité** | **Visiteur** |
| SH 1 | 1 | 0 |
| SH 2 | 1 | 0 |
| SD 1 | 0 | 1 |
| SD 2 | 0 | 1 |
| DH | 1 | 0 |
| DD | 0 | 1 |
| Mx 1 | 1 | 0 |
| Mx 2 | 1 | 0 |
| **Total** | **5** | **3** |

**Il doit y avoir un vainqueur, qui accédera au tour suivant de la coupe.**

En cas d'égalité aux points de matchs (en raison de WO), c'est le solde entre sets gagnés et sets perdus qui sera pris en compte.

En cas de nouvelle égalité, c'est le solde entre les points marqués et les points encaissés lors de chaque set qui sera décisif.

En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant eu le plus de WO dans la rencontre qui sera déclarée perdante.

## Article 16 : Réclamations

Dans le cas où une équipe désirerait déposer une réclamation concernant le déroulement de la rencontre, le capitaine de l'équipe concernée doit la faire mentionner sur la feuille de match par le Responsable de la rencontre (cf. Art 10), et le signaler immédiatement par mail de manière motivée à la commission compétition.

Après examen des motifs exposés et entente des représentants des parties concernées, la commission compétition pourra décider des suites à donner à cette réclamation.

Passé un délai de réception de 5 jours, la commission compétition pourra considérer la réclamation comme nulle et non avenue et validera le résultat de la rencontre.

La commission compétition peut cependant appliquer ultérieurement des sanctions si elle constate des irrégularités qui ne relèvent pas du déroulement de la rencontre : joueur non autorisé, d'une autre équipe, non licencié...

Pour permettre la continuité du déroulement de la compétition, le résultat de la rencontre (équipe vainqueur) ne pourra cependant pas être modifié dès lors que la journée suivante aura été jouée.

## Article 17 : homologation des résultats

 Le responsable de la rencontre (défini à l'article 9) doit récupérer la feuille de match, dûment complétée et signée par les deux capitaines, à la fin de la rencontre. Celle-ci doit être conservée jusqu’à la fin de la saison..

 Le responsable de la rencontre doit également saisir les résultats dans le logiciel « badnet » dans les 3 jours suivant la rencontre au plus tard. Cette saisie devra être validée par le capitaine de l'équipe visiteur.

Des retards répétés non justifiés constatés par la commission compétition pourront faire l'objet d'un avertissement, et en cas de poursuite, d'une pénalité de 1 point de victoire par nouveau retard.

Les retards seront vus globalement, coupe et interclubs. Les sanctions appliquées à une équipe affecteront son total de points sur le championnat interclub.

## Article 18 : finale et victoire

 La finale se jouera en un match aller et un match retour, chacun accueilli par un des finalistes.

**Le vainqueur sera déterminé de la manière suivante :**

Si une équipe a remporté les deux rencontres, selon les modalités définies à l'article 15, elle remporte la coupe départementale.

Si chaque équipe a remporté une rencontre, c'est celui qui a le meilleur solde entre matchs gagnés et matchs perdus qui l'emporte.

En cas d'égalité aux points de matchs, c'est le solde entre set gagnés et set perdus qui sera pris en compte.
 En cas de nouvelle égalité, c'est le solde entre les points marqués et les points encaissés lors de chaque set qui sera décisif.

En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant eu le plus de WO dans la rencontre qui sera déclarée perdante.

Enfin, si cela ne permet pas de départager les deux équipes, le vainqueur sera tiré au sort.

Le club vainqueur se verra symboliquement offrir l'inscription d'une équipe à la prochaine coupe départementale.